
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_130

L'an deux mille dix-vingt, le dix-huit juin à 19 heures,

**OBJET : RPQS ANNUEL DECHETS
2019**

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : jeudi 11 juin 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Votants : 35</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Cédric VIAL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Jean-Claude SARTER ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
--	--

CONFORMÉMENT à la réglementation, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019 joint en annexe.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **VALIDE** la présentation en séance, du rapport annuel sur le prix et qualité du service déchets 2019.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

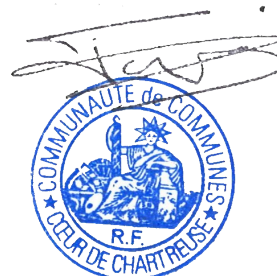
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 19 juin 2020,

Le Président,
Denis SEJOURNE.



C.C. COEUR DE CHARTREUSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2019

Adresse : Pôle Tertiaire – 2 ZI Chartreuse Guiers – 38 380 Entre-deux-Guiers
Téléphone : 04.76.66.81.74 / **Fax** : 04.76.66.13.65
Email : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

N°Siren/Siret : 200 040 111 00110

A - Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), créée au 1^{er} janvier 2014 et issue de la fusion des CC Chartreuse Guiers, des Entremonts et du Mont Beauvoir, est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Populations INSEE des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse				
Commune	Code postal	Population INSEE 2016 (2019)		
		municipale	comptée à part	totale
Corbel	73 160	159	5	164
Entre-deux-Guiers	38 380	1 709	28	1 737
Entremont-le-Vieux	73 670	651	8	659
La Bauche	73 360	507	5	512
Les Echelles	73 360	1 214	14	1 228
Miribel-les-Echelles	38 380	1 720	39	1 759
St-Christophe-la-Grotte	73 360	530	12	542
St-Christophe-sur-Guiers	38 380	848	10	858
St-Franc	73 360	167	16	183
St-Jean-de-Couz	73 160	286	8	294
St-Joseph-de-Rivière	38 134	1 217	31	1 248
St-Laurent-du-Pont	38 380	4 540	96	4 636
St-Pierre-de-Chartreuse	38 380	1 041	23	1 064
St-Pierre-de-Genebroze	73 360	340	5	345
St-Pierre-d'Entremont Isère	73 670	564	14	578
St-Pierre-d'Entremont Savoie	73 670	441	15	456
St-Thibaud-de-Couz	73 160	1 046	17	1 063
TOTAL		16 980	346	17 326

➤ **Classification Ademe - typologie du territoire : MIXTE RURAL**

2. La collecte des déchets pris en charge par le service

En 2019, le service déchets de la CCCC était constitué de 2,125 emplois ETP : 1 responsable de service (0,8 ETP), 1 animatrice (0,025 ETP), 2 gardiens de déchèterie (1,2 ETP) et 2 agents techniques (0,1 ETP).

La collecte des ordures ménagères est réalisée en prestation de service par un groupement de 2 sociétés : Sibuet Environnement et SME Environnement.

Une majorité du territoire est desservie en points de regroupement (environ 1 070) ; il existe cependant encore de nombreux bacs individuels, notamment sur les secteurs des Entremonts et de la vallée de Couz.

La collecte sélective est assurée en prestation de service par ce même groupement d'entreprises.

Les usagers disposent à ce titre de 88 points tri en apport volontaire, constitués de :

- 90 colonnes emballages : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaires
- 66 colonnes papiers : journaux, magazines, papiers bureautiques, cahiers, livres, enveloppes, catalogues, annuaires, publicités, papier cadeau, ...
- 89 colonnes verre : pots, bocaux et bouteilles

La CCCC est en convention avec la Ligue contre le Cancer et reverse à l'association 3,05 € par tonne de verre collectée.

La CCCC exploite 2 déchèteries :

- 1 à Entre-deux-Guiers : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement pour l'exploitation du bas de quai
- 1 à St-Pierre-d'Entremont Isère : régie en haut de quai, marché avec Chartreuse Energie pour l'exploitation du bas de quai

La CCCC a signé plusieurs conventions avec d'autres prestataires pour la collecte et le traitement des flux suivants : batteries, bouchons en plastique, câbles électriques, capsules de café, cartouches d'encre, huiles de cuisine et huiles moteur.

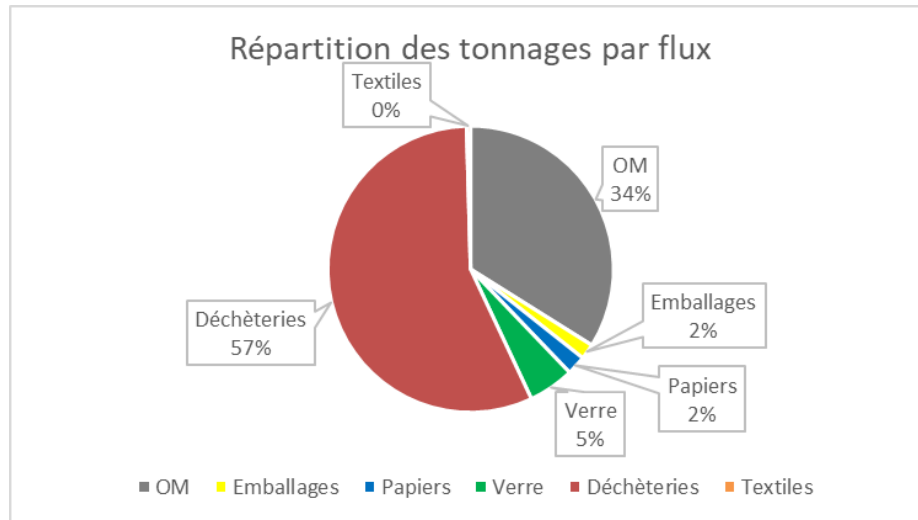
La CCCC dispose de 17 conteneurs textiles sur son territoire, collectés et triés par Tri-Vallées et Le Relais.

La CCCC a signé des conventions avec plusieurs éco-organismes, bénéficiant ainsi de prestations de collecte et traitement gratuites et/ ou de soutiens financiers.

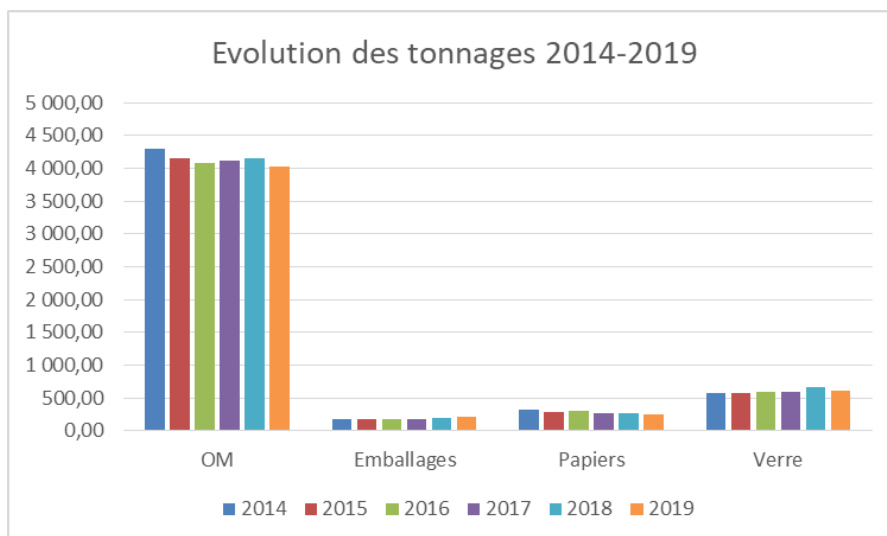
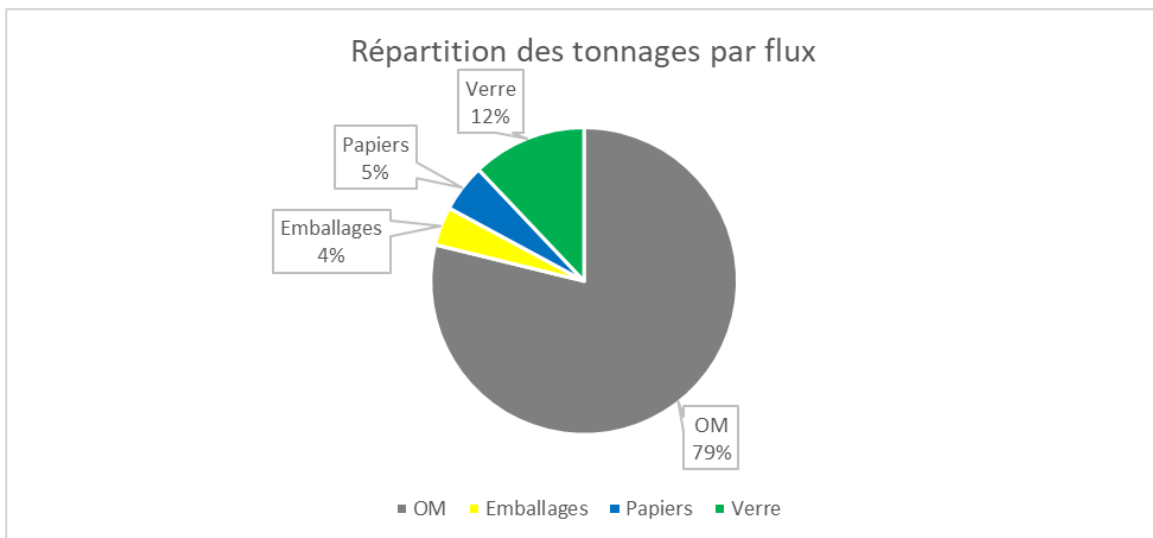
Les flux concernés sont les suivants : emballages/papiers/verre (Citeo), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (OCAD3E/Eco-systèmes), encombrants/bois/ferraille (Eco-mobilier), textiles/linge de maison/chaussures (EcoTLC), Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS), Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASTRI), piles/accumulateurs portables (Corepile).

Flux et tonnages 2019

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Date de lancement	Collecteur	Exutoire	Tonnage 2019
Ordures ménagères	Porte-à-porte et points de regroupement	C1 à C2	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	UVETD Savoie Déchets Chambéry	4 035 t
Emballages	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Centre de tri Valespace Chambéry	208 t
Papiers	Apport volontaire	C0,5 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Centre de tri Valespace Chambéry	259 t
Verre	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Quai de transfert SME Belley	618 t
Déchèteries	Apport volontaire	-	01/01/2014	Lely Environnement Chartreuse Energie	Multiples	6 731 t
Textiles	Apport volontaire	-	01/01/2014	Tri-Vallées Le Relais	Centre de tri Ugine Transit Gières	53 t
TOTAL						11 904 t



Les ordures ménagères et la collecte sélective



➤ Evolution des tonnages entre 2018 et 2019 :
 ordures ménagères : - 3,0 %
 emballages : + 8,6 %
 papiers : - 3,8 %
 verre : - 6,2 %

Performances de collecte par habitant

	Ordures ménagères	Emballages	Papiers	Verre
CCCC 2019	238 kg/hab	12 kg/hab	15 kg/hab	36 kg/hab
Données Auvergne Rhône-Alpes 2017 (Ademe/mixte rural)	205 kg/hab	42 kg/hab		34 kg/hab

En comparaison avec des collectivités de même typologie, la CCCC présente des ratios de collecte par habitant élevés pour les ordures ménagères et faibles pour la collecte sélective hors verre. L'activité touristique du territoire peut expliquer en partie ces chiffres.

Il est à noter toutefois qu'entre 2018 et 2019, le tonnage ordures ménagères est en baisse alors que celui des emballages est en hausse, ce qui atteste d'un meilleur geste de tri par la population.

Les déchèteries

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Tonnage 2019
Entre-deux-Guiers - ZI Chartreuse Guiers	Autorisée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	04/01/1999	6 507 t
Saint-Pierre-d'Entremont 38 – Le Bourg	Déclarée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	21/03/2009	224 t

Horaires d'ouverture des sites

	Déchèterie Entre-deux-Guiers	Déchèterie St-Pierre-d'Entremont
Lundi	-	-
Mardi	8h-12h	14h30-16h30
Mercredi	8h-12h	-
Jeudi	10h-13h / 14h-18h	-
Vendredi	14h-18h	-
Samedi	8h-12h / 13h-17h	9h-12h
Dimanche et jours fériés	-	-

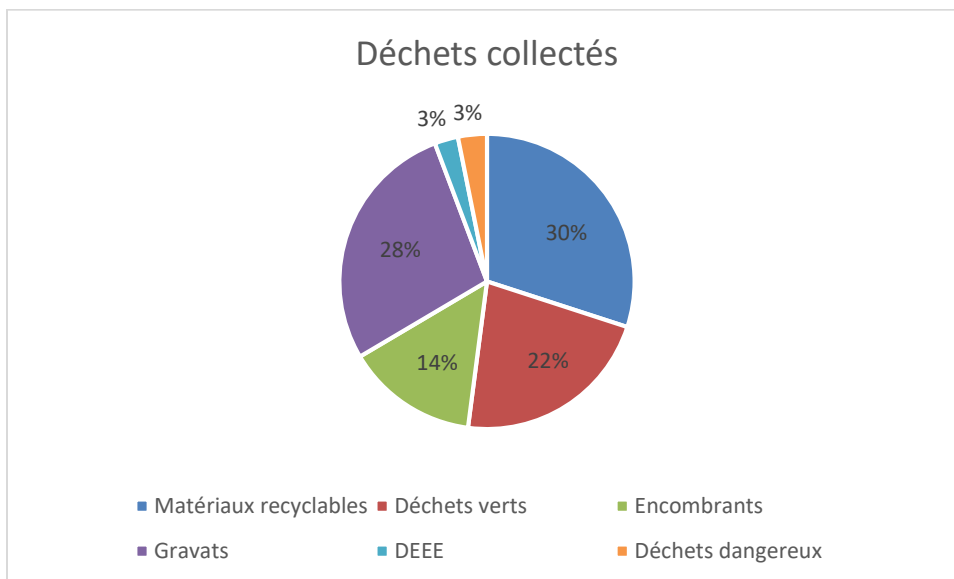
En 2019, l'accès de ces deux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, sans limite d'apport.

Fréquentation annuelle

Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38
47 942 visites	2 774 visites

Quantités de déchets acceptés

	Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38	Mode d'élimination
Encombrants	904,76	67,02	valorisation énergétique
Ferraille	367,79	33,32	valorisation matière
Végétaux	1 485,21	-	valorisation organique
Cartons	198,17	25,76	valorisation matière
Gravats	1 868,29	-	valorisation matière
Pneus	83,34	-	valorisation matière
Amiante	174,94	-	stockage
Agglomérés	690,19	78,12	valorisation matière
Bois brut	338,53		valorisation matière
Papiers	63,20	-	valorisation matière
Plâtre	110,68	-	valorisation matière
PVC	8,02	-	valorisation matière
	Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38	Mode d'élimination
DDS	34,66	3,46	traitement spécifique
DEEE	158,00	15,41	valorisation matière
Tubes/lampes	0,67	0	valorisation matière
Batteries	3,15	-	valorisation matière
Huiles de cuisine	2,79	0,00	valorisation énergétique
Huiles moteur	9,54	0,54	valorisation matière
Piles	2,87	0,30	valorisation matière
Capsules de café	1,38	0,00	valorisation matière
Cartouches d'encre	0,04	0,00	valorisation matière
DASRI	0,14	0,02	valorisation énergétique
Câbles électriques	0,72	-	valorisation matière
TOTAL	6 507,09 t	223,94 t	



3. La prévention

La gestion des biodéchets

Début 2019, la CCCC a été lauréate d'un appel à projet de l'Ademe « Prévention et gestion de proximité des biodéchets ». Il permet pendant 3 ans d'obtenir 50 % de subventions sur certains achats de matériels, formations et supports de communication.

La CCCC met à disposition de ses administrés des composteurs individuels en bois d'environ 600 L et des lombricomposteurs contre une participation financière de 20 € (correspondant au droit d'usage du matériel par l'utilisateur).

Cette opération permet de :

- limiter la quantité de déchets incinérés (ordures ménagères) et la quantité de déchets verts apportés en déchèterie
- communiquer à son entourage sur les bienfaits du compostage qui permet d'obtenir un engrais propre, naturel et écologique

En 2019, il a été distribué 145 composteurs et 7 lombricomposteurs sur le territoire.

De nouvelles formations compostage-paillage, gestion des gros volumes et guide composteur ont été proposées aux habitants du territoire tout au long de l'année. 67 personnes y ont participé.

Le Réseau de guides composteurs a poursuivi ses actions de sensibilisation en tenant un stand d'information, au printemps, sur les Marchés aux fleurs des Echelles et de Saint-Laurent-du-Pont, et à l'automne, aux Journées des Plantes au bord du lac d'Aiguebelette, en partenariat avec le Réseau des composteurs-pailliers du SICTOM du Guiers et la CC du Lac d'Aiguebelette.

En 2019, 8 sites de compostage autonomes en établissement et 4 sites de compostage partagé ont fonctionné sur le territoire. La plupart d'entre eux ont ouvert leurs portes fin mars-début avril lors de l'opération nationale « Tous au compost ! » pour sensibiliser les différents publics aux vertus du compostage.

En avril, une interview diffusée sur Radio Couleur Chartreuse a permis d'informer sur les formations compostage-paillage, les sites de compostage de proximité, etc.

En mai, 200 collégiens et élèves en bac professionnel ont suivi les ateliers compostage et gaspillage alimentaire sur le Salon Territoire Chartreuse.

En juin, 70 élèves de l'école primaire de Miribel-les-Echelles ont été sensibilisés au compostage suite à la mise en place du site de compostage autonome de la cantine.

En juillet, 70 enfants du centre de loisirs d'Entre-deux-Guiers ont assisté à des mini-ateliers tri, compostage et gaspillage alimentaire.

En septembre, 75 élèves de 5^{ème} du collège St-Bruno d'Entre-deux-Guiers ont été sensibilisés au tri et au gaspillage alimentaire.

En octobre, la CCCC a proposé à l'ensemble des services techniques municipaux de ses communes membres une formation « Prévention et gestion des déchets verts ». 16 élus et agents y ont participé.

En 2019, la CCCC a poursuivi son opération de subventionnement à l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire : de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs. En 2019, les 10 dossiers validés, représentant 18 foyers, ont bénéficié de subventions, pour un montant total de 1 165 €.

4. La communication

☞ Animations auprès du jeune public

De nombreuses animations en milieu scolaire ont été menées dans le cadre du projet pédagogique « 1, 2, 3, trions ! » soit 93 élèves sensibilisés au tri sélectif, au compostage et au fonctionnement des déchèteries. Elles ont également donné lieu à des visites de sites au centre de tri et à l'UVETD (Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets) de Chambéry ainsi qu'aux déchèteries d'Entre-deux-Guiers et de St-Pierre-d'Entremont.

7 jeunes du PAJ ont également été sensibilisés au tri sélectif.

☞ Communication tout public

Une dizaine de résidentes du Monastère de Currière de St-Laurent-du-Pont ont été sensibilisées au tri sélectif, au compostage et aux déchèteries.

En novembre, une visite tout public de l'UVETD et du centre de tri de Chambéry a été proposée à l'ensemble des habitants du territoire. 38 personnes y ont participé.

En décembre, une réunion publique de l'association Entremonts Environnement d'Entremont-le-Vieux a donné lieu à une présentation des consignes de tri et du service déchets.

De nombreux articles ont été rédigés à destination des gazettes municipales, intercommunales et des sites internet de la CCCC et de ses communes membres afin de communiquer auprès du plus grand nombre sur les gestes de prévention et les différentes filières de tri.

La CCCC a poursuivi son action de sensibilisation envers les campings de son territoire en mettant à disposition des vacanciers des kits comprenant des sacs de précollecte et des tracts d'information bilingues.

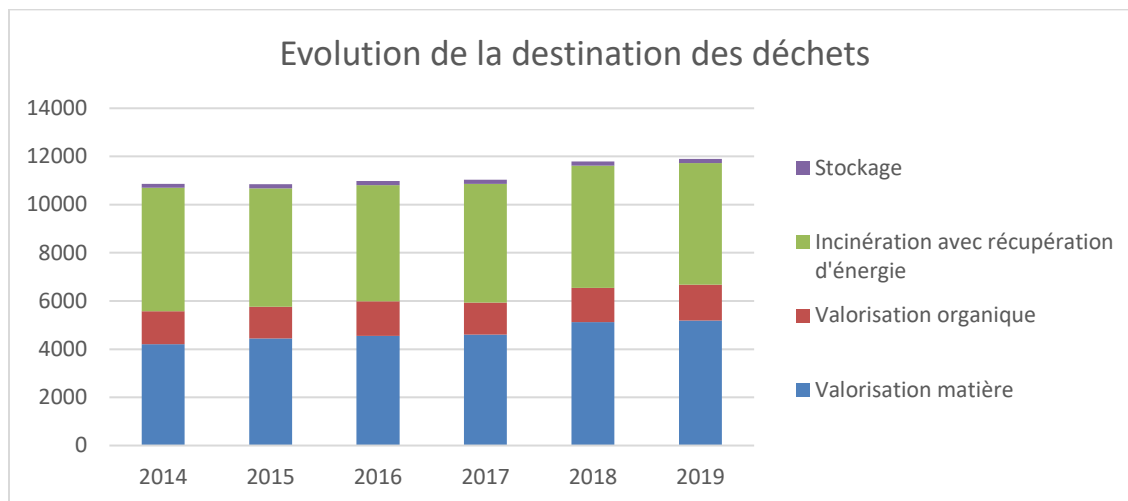
Comme chaque année, la CCCC a été partenaire de l'association Les Endimanchés de St-Pierre-de-Chartreuse. Elle finance notamment des spectacles et ateliers de sensibilisation du public aux problématiques liées à la gestion des déchets.

Depuis 2016, la CCCC met gratuitement à disposition des organisateurs de manifestations du territoire des colonnes emballages et verre sur roulettes facilitant la mise en place du tri sur leurs événements.

B - Les indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective est confié au syndicat Savoie Déchets dont la CCCC est adhérente.

Les déchets apportés en déchèterie font l'objet d'exutoires multiples et, majoritairement, d'une valorisation matière/organique.



- Taux de valorisation matière/organique : 56,1 %
- Taux de valorisation énergétique : 42,4 %
- **Taux de valorisation total : 98,5 %**
(1,5 % en stockage)

La CCCC n'expédie aucun de ces flux de déchets non dangereux en installation de stockage. Seul le flux d'amiante liée/fibrociment est concerné par cette filière d'élimination.

Valorisation matière

Les emballages et papiers sont acheminés vers le centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry (73) afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs. Le détail des repreneurs se trouve en Annexe 1.

En 2019, le centre de tri a réceptionné et trié 21 270 tonnes de collecte sélective dont 16 274 tonnes provenant des adhérents au syndicat, principalement du département de la Savoie.

Le verre passe par un quai de transfert à Belley (01) avant envoi à l'usine de recyclage.

Tonnages valorisés

Emballages

Acier	Aluminium	Cartonnettes	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD
13,674 t	1,492 t	68,223 t	8,143 t	15,997 t	9,034 t	9,663 t

Papiers

Verre

Bouquin II (papier qualité supérieure)	Gros de magasin (papier qualité inférieure)	Verre
139,05 t	122,563 t	604,92 t

Il s'agit là des tonnages expédiés au cours de l'année sans que l'état des stocks à fin 2018 et fin 2019 n'ait été pris en compte.

Valorisation énergétique

L'UVETD de Chambéry (73), gérée par le syndicat Savoie Déchets, a traité 4 035 tonnes d'ordures ménagères pour la CCCC en 2019.

Au total, elle a incinéré 116 729 t de déchets en 2019 (OM, DIB, DASRI, refus de dégrillage) et 22 826 t de boues.

La production réelle d'énergie a été la suivante :

- 28 235 MWh d'énergie électrique, soit l'équivalent des besoins annuels de 4 050 foyers
- 104 794 MWh d'énergie thermique, soit l'équivalent des besoins annuels de 9 300 foyers

En 2019, l'efficacité énergétique de l'UVETD au titre de la TGAP était de 0,753.

Les encombrants collectés en déchèteries sont expédiés vers l'usine de broyage et d'affinage de Sibuet Environnement à Chamoux-sur-Gelon (73). Ils sont ensuite utilisés en combustible pour cimenteries.

Les DASRI sont incinérés et les huiles de cuisine sont utilisées comme biocombustible ou biocarburant.

Valorisation organique

Les végétaux issus de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers sont acheminés sur la plateforme de compostage Lely Environnement de St-Quentin-sur-Isère (38).

C - Les indicateurs financiers

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire de la CCCC a accepté la création d'un budget annexe déchets à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les chiffres indiqués dans cette partie sont issus de ComptaCoût, méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la Matrice des coûts.

Les chiffres peuvent donc être différents du résultat du compte administratif (non prise en compte des investissements, rattachements, ...).

1. Financement du service

☛ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le service déchets est majoritairement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui a été instaurée sur l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2016.

Le taux de TEOM pour l'année 2019 était de 10,60 %, inchangé par rapport à 2018.

Le montant de la TEOM perçue au titre de l'année 2019 est de 1 718 776 €.

☛ La redevance spéciale

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la CCCC.

Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1^{er} litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, centres de vacances, maisons de retraite, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la CCCC afin de s'acquitter de cette redevance ou bien faire appel à un prestataire privé.

La quantité maximale de déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage est fixée à 25 000 litres.

En 2019, outre les communes membres de la CCCC, 14 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale.

☛ Les apports en déchèterie

L'accès aux déchèteries du territoire est payant pour les professionnels. Le gardien estime les volumes par type de déchets, qui sont ensuite validés par le professionnel. Ces informations donnent lieu à une facturation mensuelle.

Les tarifs appliqués en 2019 étaient :

- cartons, ferraille, papiers : gratuit
- végétaux, bois, PVC : 8 €/m³
- encombrants/gravats : 15 €/m³
- pneus/plâtre : 20 €/m³
- amiante : 55 €/m³
- DDS : 2 €/kg

Pour 2019, les recettes issues des apports en déchèteries des professionnels se sont élevées à 31 510 €.

Les éco-organismes

La CCCC est en convention avec plusieurs éco-organismes.

	Dernière date d'obtention
Convention Eco-Emballages (emballages, verre)	01/01/2014
Convention EcoFolio (papiers)	01/01/2014
Convention OCAD3E/Ecosystèmes (DEEE)	01/01/2015
Convention OCAD3E/Récylum (lampes, tubes)	01/01/2015
Convention Eco TLC (textiles, linges, chaussures)	01/01/2014
Convention EcoDDS (DDS)	25/04/2014
Convention DASTRI (DASRI)	01/01/2014
Convention Corepile (piles et accumulateurs)	23/03/2014

Les soutiens pris en compte pour l'année 2019 sont les suivants :

	Citeo	Eco-mobilier	OCAD3E	EcoDDS	EcoTLC
Soutien	153 950 €	32 585 €	14 748 €	2 765 €	0 €
TOTAL	204 048 €				

Le détail des soutiens est présenté en Annexe 2.

Vente des matériaux

La CCCC vend une partie des matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries via, respectivement, un groupement de collectivité, la CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets), et ses propres marchés d'exploitation des bas de quais de déchèteries.

	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Vente matériaux	27 905 €		14 748 €	47 977 €
Total	90 630 €			

Autres recettes

Les autres recettes proviennent de la mise à disposition des composteurs et lombricomposteurs.

En 2019 :

- composteurs/lombricomposteurs : 2 900 €
- produits des cessions d'immobilisations (lombricomposteurs) : 140 €

soit 3 040 € au total.

☞ Synthèse des montants perçus

TEOM	Redevance spéciale	Facturation des professionnels en déchèteries	Soutiens des éco-organismes	Vente matériaux	Autres recettes	TOTAL
1 718 776 €	137 010 €	31 510 €	204 048 €	90 630 €	3 040 €	2 185 014 €

2. Coût du service

☞ Investissements

Le service déchets de la CCCC prend en charge les investissements suivants :

- acquisition de bacs et colonnes de tri
- travaux divers d'aménagements des points de regroupement ordures ménagères et points tri
- acquisition de composteurs collectifs
- subventions à l'acquisition de broyeurs de végétaux
- travaux d'entretien des déchèteries et achat de matériels lié à leur fonctionnement

En 2019, ceux-ci se sont élevés à 25 077 € TTC.

☞ Fonctionnement

Le détail des coûts par flux de déchets et par étape technique est en cours de validation par l'Ademe.

Montant annuel des principales prestations :

- collecte des ordures ménagères (marché Sibuet/SME) = 581 175 € TTC
- valorisation énergétique des ordures ménagères (Savoie Déchets) = 489 453 € TTC
- exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers (marché Lely Environnement) = 443 149 € TTC
- collecte sélective (emballages, papiers, verre) + rechargement le cas échéant (marché Sibuet/SME) = 125 382 € TTC
- tri des emballages et papiers (Savoie Déchets) = 64 511 € TTC
- exploitation du bas de quai de la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont 38 (marché Chartreuse Energie) = 36 287 € TTC

Montant total des charges du service, charges de structure incluses = 1 875 557 € HT

Considérant un taux de TVA acquittée d'environ 172 000 € (*montant exact en cours de validation*), le montant total des charges du service s'élève à environ 2 048 000 € TTC, soit un taux de couverture de 6,7 %.

La collecte et l'incinération des ordures ménagères représentent à elles seules plus de la moitié des coûts du service de gestion des déchets.

Annexe 1 : Repreneurs matériaux issus de la collecte sélective

Matière		Repreneur
Bouquin II		Norske Skog Golbey
Plastiques	PET clair	PAPREC
	PET foncé	
	PEHD	
EMR		EPR
Gros de Magasin		EPR
Acier	Collecte sélective	ArcelorMittal
	Mâchefers	Savoie Déchets
Aluminium	Collecte sélective	Regeal Affimet
	Mâchefers	Savoie Déchets
ELA		REVIPAC
Verre		OI-Manufacturing

Annexe 2 : Détail des soutiens des éco-organismes

	Citeo	EcoMobilier	OCAD3E	EcoDDS	EcoTLC
Soutien à la valorisation	150 450 €	32 585 €	14 748 €	2 257 €	
Soutien développement durable	3 500 €				
Soutien à la communication				508 €	
Total	153 950 €	32 585 €	14 748 €	2 765 €	0 €
			204 048 €		